

BUREAU

du lundi 13 mai 2019

BOURG-EN-BRESSE - Communauté d'Agglomération (3 Avenue d'Arsonval)

COMPTE RENDU

Sous la présidence de Madame Monique WIEL, 2ème Vice-Présidente déléguée au tourisme et à la conférence territoriale Bresse Revermont de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

Présents : Monique WIEL, Michel FONTAINE, Claude LAURENT, Jean-Pierre ROCHE, Jean-Luc LUEZ, Alain GESTAS, Daniel ROUSSET, Sylviane CHENE, Christian CHANEL, Claudie SAINT-ANDRE, Walter MARTIN, Eric THOMAS, Bruno RAFFIN, Yves BOUILLOUX, Alain BONTEMPS, Alain BINARD, Alain MATHIEU

Excusés : Jean-François DEBAT, Michel BRUNET, Jean-Yves FLOCHON, Guillaume FAUVET, Aimé NICOLIER, Virginie GRIGNOLA-BERNARD, Yves CRISTIN, Isabelle MAISTRE, Thierry MOIROUX

Secrétaire de Séance : Sylviane CHENE

Par convocation en date du 06 mai 2019, l'ordre du jour est le suivant :

DECISIONS DE GESTION :

Finances, Administration Générale, Services aux Communes, Mutualisation

1 - Attribution des subventions inférieures à 15 000 euros

DECISIONS D'ORIENTATION :

- PPI assainissement
- Etude fusion Syndicats de Rivière [report en juin](#)
- Examen des questions à l'ordre du jour du Conseil Communautaire du 27 mai 2019

Délibération DB-2019-068 - Attribution des subventions inférieures à 15 000 euros

Le rapporteur expose à l'assemblée l'intérêt d'allouer une subvention ou une participation à des associations ou à des organismes d'envergure intercommunale agissant dans les domaines de compétences exercées par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse. En outre, la Communauté d'Agglomération doit contribuer au budget des Syndicats Mixtes dans lesquels elle est associée.

CONSIDERANT qu'il convient d'établir une liste des subventions dont le montant ne dépasse pas 15 000 euros ;

CONSIDERANT la liste de subventions pour chacune des quatre conférences territoriales et la liste de subventions dites de « siège » approuvées par délibérations du Bureau en date des 15 et 29 avril 2019 ;

CONSIDERANT les demandes de subventions dites « de siège » figurant dans le tableau récapitulatif ci-joint, qui viennent en complément de celles approuvées par délibération du Bureau en date du 29 avril 2019 ;

Il est demandé au Bureau, dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil de Communauté, de bien vouloir :

ATTRIBUER les subventions ou participations pour l'année 2019 aux organismes concernés pour les montants indiqués dans le tableau annexé à la présente délibération.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU, à l'unanimité,**

ATTRIBUER les subventions ou participations pour l'année 2019 aux organismes concernés pour les montants indiqués dans le tableau annexé à la présente délibération.

**SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2019 AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES
MOINS DE 15 000 €**

| Nom de l'association | Projet | Subvention 2018 | Montant demandé 2019 | Subvention 2019 | Conférence territoriale | Référent direction |
|--------------------------|--|-----------------|----------------------|-----------------|-------------------------|--------------------|
| ROUTE DE LA BRESSE | Subvention Rallye de la Bresse et site remarquable du goût | 700,00 € | 6 870,00 € | 6 870,00 € | BRESSE | TOURISME |
| ALPARA | Subvention fouilles archéologiques mont chatel | 2 000,00 € | 9 000,00 € | 9 000,00 € | BRESSE REVERMONT | TOURISME |
| PATRIMOINE PAYS DE L'AIN | Subvention Formation « accueillir le visiteur » | - € | 5 500,00 € | 4 500,00 € | SIEGE | TOURISME |

La séance est levée à 19 h 05.

Prochaine réunion du Bureau :

Lundi 20 mai 2019 à 15 h 30 à Val-Revermont –Salle des Fêtes de Treffort

Fait à Bourg-en-Bresse, le 16 mai 2019